

OBLIGATION VERTE DE L'ONTARIO À 9 ANS EN BILLETS À MOYEN TERME SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR D'UN MONTANT DE 1,5 MILLIARD DE DOLLARS CANADIENS

Contexte

- Le 29 février 2024, la province de l'Ontario a émis une nouvelle obligation verte de 1,5 milliard de dollars munie d'un coupon de 4,10 % arrivant à échéance le 4 mars 2033.
- Il s'agit de la quinzième obligation verte émise par la province, la deuxième émission de l'exercice en cours et la première en vertu du nouveau [cadre pour les obligations durables](#) de la province.
- L'Ontario demeure l'émetteur le plus important et le plus régulier d'obligations vertes en dollars canadiens, totalisant 18,0 milliards de dollars à ce jour, dont 15,95 milliards en circulation.
- Cinq projets ont été sélectionnés à des fins d'admissibilité au financement dans le cadre de cette émission. Ces initiatives soutiennent le transport propre, ainsi que l'efficacité énergétique et la conservation. Ces projets sont décrits dans la [présentation de la province sur les obligations vertes à l'intention des investisseurs](#) publiée en février 2024.
- L'Ontario s'efforce d'être un chef de file en matière de transparence et d'établissement de rapports d'impact.

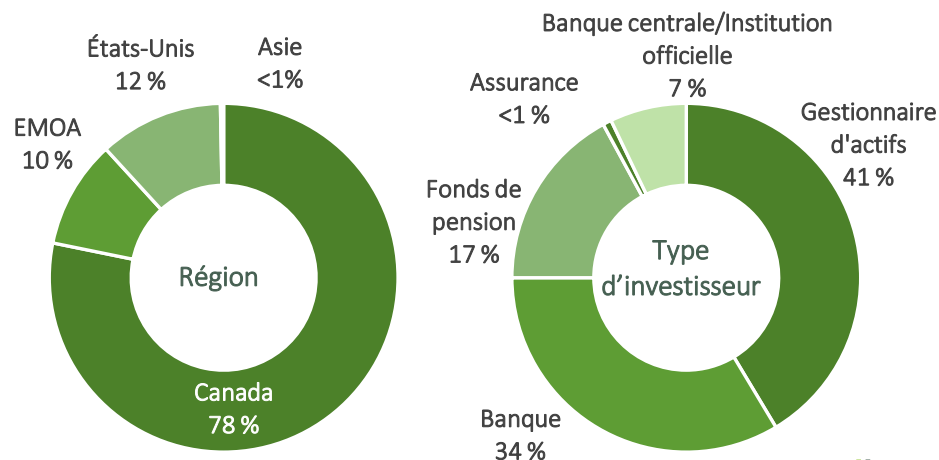
Points saillants de l'exécution

- L'opération a été officiellement annoncée le matin du 29 février dans un contexte de marché constructif, avec un écart initial de +63,5 points de base par rapport à la débenture du Canada de juin 2033.
- Le carnet de commandes s'est rapidement étoffé, avec des indications d'intérêt totalisant plus de 2,2 milliards de dollars. La marge a été fixée à +63,5 points de base et la taille de l'opération a été fixée à 1,5 milliard de dollars.
- Le prix de la nouvelle émission a été fixé à un niveau légèrement supérieur à la courbe de financement conventionnelle de la province, compte tenu de la taille et de la solidité du livre d'ordres de haute qualité.
- 47 investisseurs ont participé à l'opération, dont des gestionnaires d'actifs (41 %), des banques (34 %) et des fonds de pension (17 %).
- Les acheteurs étaient principalement situés au Canada (78 %), aux États-Unis (12 %) et en Europe (10 %).
- L'opération a attiré de nombreux investisseurs soucieux de l'environnement. Le livre final comprenait l'achat d'obligations vert foncé à 51 % et d'obligations vert clair à 11 %.

Résumé de l'opération

Émetteur :	Province de l'Ontario
Cotes de l'émetteur :	Aa3 (P)/A+ (P) /AA-/AAL (P)
Valeur :	1,5 milliard de dollars canadiens
Coupon :	4,10 %
Date de déterm. du prix :	29 février 2024
Date de règlement :	4 mars 2024
Date d'échéance :	4 mars 2033
Écart de prix réouvert :	+63,5 points de base de plus que le taux de 2,75 % CAN du 1er juin 2033
Prix réouvert :	99,635 \$
Teneurs de livres :	BMO Marchés des capitaux, Marchés des capitaux CIBC, RBC Marchés des Capitaux, et Valeurs Mobilières TD

Demande des investisseurs par région et type d'investisseur



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

OBLIGATION VERTE DE L'ONTARIO À 9 ANS EN BILLETS À MOYEN TERME SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR D'UN MONTANT DE 1,5 MILLIARD DE DOLLARS CANADIENS

Cadre des obligations durables de l'Ontario

- En janvier 2024, l'Ontario a publié son [cadre pour les obligations durables](#), qui remplace le cadre pour les obligations vertes de 2014. Le nouveau cadre permet d'élargir l'éventail des émissions d'obligations potentielles.
- Le cadre a été élaboré en consultation avec Sustainalytics et adhère aux principes applicables aux obligations vertes, des principes applicables aux obligations Sociales et des principes applicables aux obligations durables de l'International Capital Market Association (ICMA).
- Le cadre pour les obligations durables définit les types de projets qui peuvent être admissibles au produit des obligations. Les catégories de projets d'obligations vertes admissibles comprennent, sans s'y limiter, les projets suivants :
 - Transport propre
 - Bâtiments verts
 - Efficacité énergétique
 - Prévention et contrôle de la pollution
 - Énergie propre
 - Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols
 - Biodiversité terrestre et aquatique
 - Adaptation au changement climatique
 - Gestion durable de l'eau et des eaux usées
 - Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus

Utilisation et gestion des produits

- Les produits des obligations sont versés dans le Trésor public de l'Ontario.
- Ils sont investis à court terme dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada.
- Un montant équivalent aux produits nets de chaque émission d'obligations est enregistré dans un compte désigné des registres financiers de la province de l'Ontario. Ces comptes désignés sont utilisés pour faire le suivi de l'utilisation et de l'affectation des fonds aux projets admissibles.
- Un audit d'attestation de la qualité est réalisé par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui vérifie les montants attribués à des projets choisis et fait le suivi du montant des produits des obligations vertes. Cet audit d'attestation de la qualité devrait avoir lieu dans l'année suivant la date d'émission. Le dernier audit d'attestation de la qualité a été réalisé le 15 novembre 2023.

Projets admissibles pour la quatorzième émission d'obligations vertes de l'Ontario

Clean Transportation

GO Expansion

Hazel McCallion Light Rail Transit (LRT) - *formerly Hurontario LRT*

Ontario Line Subway

Scarborough Subway Extension

Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques (VE)

Taxonomie de l'UE

- L'Ontario verse des fonds aux projets d'obligations vertes qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés dans la taxonomie de l'UE, principalement dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques.

United Nations Sustainable Development Goals

- L'Ontario financera des projets admissibles dans les catégories du cadre qui appuient les objectifs de développement durable de l'ONU suivants :



This presentation is also available in English

Ces données ont été recueillies par l'Office ontarien de financement et sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.